



REGLEMENT INTERIEUR

2023/2024

ACTIVITE MULTISPORTS



Landeronde

L'activité Multisports a pour objectif de faire découvrir aux enfants différents sports (individuels ou collectifs) afin qu'ils puissent s'orienter ensuite vers une activité déterminée et/ou tout simplement « prendre contact » avec différentes pratiques.

2 SEANCES DE DECOUVERTE LE 06 ET 13 SEPTEMBRE 2023

ARTICLE 1 - Activité multisports

Elle est ouverte aux enfants de 3 à 6 ans. Deux groupes sont mis en place : centre de loisirs 9h30-10h15 et les extérieurs 10h30 à 11h15.

Les activités sont adaptées à l'âge des participants.

Il est donc important de respecter le groupe dans lequel s'inscrit votre enfant.

ARTICLE 2- FONCTIONNEMENT

L'activité se déroule de septembre à juin (hors vacances scolaires).

Les jours et créneaux horaires sont définis à chaque rentrée scolaire. Il est de la responsabilité des parents d'amener leur(s) enfant(s) au démarrage de l'activité et de vérifier la présence de l'encadrant. De même, il leur appartient de venir le(s) chercher à l'heure précise de son achèvement.

Il n'y pas de service garderie avant et après cette activité sportive.

Les enfants présents au centre de loisirs seront accompagnés par les animateurs, à l'aller comme au retour.

La responsabilité de la commune ne pourra être engagée en dehors des heures de l'activité.

ARTICLE 3 – ENCADREMENT

L'activité multisports est encadrée par un éducateur sportif communal, titulaire d'un diplôme d'Etat « BPJEPS APT ».

L'éducateur est autorisé à accompagner les enfants aux toilettes, si nécessaire, pendant l'activité multisports

En cas d'absence non prévue (maladie, accident, ...) des encadrants, les familles seront informées par mail ou sms, le plus rapidement possible.

ARTICLE 4 – PROGRAMME

Le programme de l'année est réalisé par l'animateur sportif communal. Il se définit par cycles. Le programme comportera des sports à « dominante collective », des « sports de raquettes » et une ou plusieurs activités de « découverte ».

ARTICLE 5 – TENUE ET MATERIEL SPORTIF

Pour assister aux activités, l'enfant devra disposer d'une tenue de sport et de chaussures affectées à l'usage exclusif des activités sportives en salle. Le matériel pédagogique est fourni par la commune.

ARTICLE 6 - ASSURANCES

La commune est assurée pour couvrir les risques liés à ses activités et au matériel utilisé.

Il appartiendra à la famille **de souscrire une assurance de responsabilité civile de type « extrascolaire ».**

ARTICLE 7 – INSCRIPTION

L'inscription s'effectuera au cours du mois de septembre, avant le démarrage des cours. Pour qu'elle soit validée, il appartient aux parents, tuteurs ou représentants légaux de fournir l'ensemble des documents suivants :

- **La fiche d'inscription**
- **Un certificat médical stipulant que votre enfant est apte à la pratique du multisports (validité 3 ans)**
- **Une attestation d'assurance de responsabilité civile**

ARTICLE 8 – TARIFICATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le Conseil municipal.

Le tarif de l'activité multisports, annuel par foyer est de :

- 50 € pour 1 enfant
- 90 € pour 2 enfants
- 120 € pour 3 enfants

Paiement :

Un avis des sommes à payer est envoyé à votre domicile par le biais du Trésor Public. Le règlement peut se faire :

- Par prélèvement automatique (A joindre IMPERATIVEMENT : mandat SEPA dûment complété et RIB)
- Par chèque bancaire auprès du Trésor Public
- En carte bancaire, muni de l'avis des sommes à payer, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impôts.gouv.fr/portail/paiement-proximité), notre commerce Tabac Presse possède cet agrément.

ARTICLE 9 - SANCTIONS

Tout manquement au règlement fera l'objet d'un avertissement écrit.

Si la cotisation reste due, la commune se réserve le droit d'exclure le(s) enfant(s).

ARTICLE 10 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Les dispositions de ce règlement intérieur peuvent faire l'objet de modifications à l'initiative de la commune.

Nom - Prénom du ou des enfants :

.....-

.....-

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, reconnais avoir pris connaissance et accepte le présent règlement de l'activité multisports municipale.

Fait à Le/...../2023

Signatures,

Précédées de la mention « Acceptation du règlement d'intérieur de l'activité Multisport »